

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DFPE 5 Renforcer le lien parents - enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (332.000 euros) et conventions pluriannuelles avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans les 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de conventions pluriannuelles et l'attribution de subventions à cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans les 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 5 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 7 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 6 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les cinq conventions pluriannuelles, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « Cabane à Jeux » (13e), « Association Florimont » (14e), « Ecole Normale Sociale » (18e), « Union Départementale des Associations Familiales de Paris » (UDAF 75) (9e) et « Strata'j'm Paris » (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 115.000 euros est attribuée à l'association « Cabane à Jeux » pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (92901 - 2018-02309).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 51.000 euros est attribuée à l'association « Association Florimont » pour le fonctionnement de la ludothèque « Ludido » (13405 - 2018-02534).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 72.000 euros est attribuée à l'association « Ecole Normale Sociale » pour le fonctionnement de la ludothèque Torcy (33381 - 2018-02545).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'association « UDAF » pour le fonctionnement de la ludothèque « Planète Jeux » (18e) (13405 - 2018-02567).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 44.000 euros est attribuée à l'association « Strata'j'm Paris » pour le fonctionnement des ludothèques « Maison des Jeux » et « Cabane Davout » (33381 - 2018-02910).

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO